

La Solidarité

La solidarité est la pierre angulaire du système de Sécurité sociale conçu par le Conseil national de la Résistance et mis en place en 1945. Selon le principe "de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins" la Sécurité sociale a permis à tous de mutualiser la protection contre les risques et aléas de la vie, la maladie, la maternité, l'invalidité, les accidents et maladies professionnels, la vieillesse, les charges de famille.

Au quotidien, les collaborateurs de la CCSS font vivre la solidarité au bénéfice des plus faibles, des plus démunis, des plus précaires et aussi plus largement de tous les usagers, au besoin par des actions d'« aller vers ». Nous nous engageons au service des familles, assurés sociaux, cotisants, pour que leurs droits sociaux trouvent leur entière réalisation dans la vie de tous les jours.

La Responsabilité

La CCSS agit en entreprise responsable et conforte sa présence dans tous les territoires lozériens, en s'impliquant largement dans la vie économique, sociale et associative locale.

La CCSS est responsable de la bonne utilisation des fonds publics qui lui sont confiés (environ 200 millions d'euros de cotisations collectées et 400 millions d'euros de prestations servies chaque année). La CCSS s'attache à garantir au maximum, via un dispositif de contrôle interne performant, le versement ou la collecte du juste droit à ses usagers. Elle veille à la pertinence des prestations en matière de santé (gestion du risque) ou d'action sociale familiale. Lorsque c'est nécessaire, elle s'emploie à récupérer les sommes versées indûment ou obtenues abusivement et à sanctionner les pratiques frauduleuses.

La CCSS assume ses responsabilités envers ses salariés avec une priorité accordée à la santé et la sécurité au travail et une attention marquée à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, au respect des diversités et à la qualité de vie au travail.

Responsable, la CCSS l'est au regard de l'environnement, en développant une politique de transition écologique vers le développement durable et notamment la frugalité en matière d'énergies, d'eau et de consommables.

Avec près de 250 salariés (dont la moitié travaillent pour des processus régionaux et nationaux), la CCSS est un employeur de premier plan à Mende et contribue au développement économique local. Elle optimise son fonctionnement et maîtrise ses coûts de gestion, de l'ordre de seulement 2 % des sommes qu'elle collecte et redistribue.

La Proximité

Créée en 2009 à l'initiative des acteurs locaux de la Sécurité sociale, la CCSS de la Lozère est innovante par nature. Nous sommes le seul organisme de France métropolitaine à exercer les missions d'une CAF, d'une CPAM et d'une URSSAF. Cette innovation institutionnelle a permis de conserver dans le département le moins peuplé de France un organisme de protection sociale à part entière, avec ses emplois et ses instances de décision, direction et Conseil. C'était le choix de la proximité par rapport au territoire, à sa population, aux partenaires.

De cette volonté de proximité qui a présidé à sa création, la CCSS en a fait une valeur qui l'engage à :

- favoriser l'accès aux droits et simplifier les démarches de ses usagers en exploitant les synergies interbranches inhérentes à son format,
- déployer sur le territoire un maximum d'actions de prévention, d'accès aux droits et au numérique, d'accompagnement des employeurs, professionnels de santé, établissements sanitaires et médico-sociaux,
- soutenir les projets de développement économique et social menés par les collectivités locales, les équipements à vocation sociale, familiale ou sanitaire et les associations de notre département.

28 avril 2023,

Le Directeur



Nicolas PERRIN